

# DÉLIBÉRATION



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 15 octobre 2020	Délibération n°2020/45– p1/2
Objet : <b>Approbation du plan de reprise d'activité (PRA) dans le cadre des mesures prises visant à limiter la propagation du virus COVID-19</b>	
Nomenclature de télétransmission :	

### Nombre de membres

En exercice : 34  
Présents : 22  
Votants : 25  
Procurations : 3

*L'an deux mille vingt,*

*Le 15 octobre 2020 à vingt heures,*

*Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au Théâtre Roger LAFAILLE sis 11 avenue du Maréchal LECLERC – 94430 Chennevières-sur-Marne, en raison de la crise sanitaire et des distanciations nécessaires à la tenue des réunions, sous la présidence de Monsieur Hamza MOKHTARI, conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne, représentant de GPSEA et Président du Syndicat.*

### Sont présents :

*Mmes Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, MM. Pierre-Alexandre BAUX, Joël PESSAQUE, Mme Frédérique HACHMI, MM. Hamza MOKHTARI, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Stéphane CHAULIEU (jusqu'au point 7 inclus), Philippe FISCHER, Mme Dominique HUMEZ, MM. Kévin TELLIER, Stéphane TOURNANT, Laurent CHARMOIS, Lucas TRIPIER, Marc COHEN, Pierre FERRERO, MM. Jean-Daniel AMSLER, Alain CATINAUD, Stéphane RABANY, Matthieu PIERRON, Alain TAMEGNON HAZOUME, Nassim BOUKARAOUN*

### Sont représentés :

*M. Clément TENDIL, pouvoir donné à M. Stéphane CHAULIEU  
Mme Florence TORRECILLA, pouvoir donné à Mme Dominique HUMEZ  
M. Cédric DAMIEN, pouvoir donné à Hamza MOKHTARI  
M. Stéphane CHAULIEU (à partir du point 8), pouvoir donné à Jean-Daniel AMSLER*

### Sont absents excusés :

*MM. Jacques DRIESCH, Ambroise TOIN, Eric FAIVRE, Christophe IPPOLITO, Mme Dominique DUROSELLE,*

### Sont absents :

*MM. Grégoire VERNY, Sylvain AUBERT, Philippe GOYHENECHÉ,*

### **Le Comité,**

**Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

**Vu** le décret n°2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus,

**Vu** le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

**Vu** le communiqué de presse de M. Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'action et des comptes publics, en date du 16 mars 2020, sur la gestion du COVID-19 dans la fonction publique,

**Vu** les notes de la FNCDG en date du 17 mars 2020, du 19 mars 2020 sur la gestion du COVID-19 dans les services publics locaux et du 30 mars 2020 sur la gestion des contractuels et fonctionnaires à temps non complet placés en ASA, dispositif personnes vulnérables,

**VU** le communiqué de presse de l'Assurance maladie en date du 17 mars 2020,

**Vu** les notes de la DGAFP en date du 3 mars 2020 sur la situation de l'agent public au regard des mesures d'isolement, du 16 mars sur la situation des agents publics et le comparatif public-privé et du 19 mars sur les possibilités de dérogations au temps de travail dans la fonction publique,

Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20201015-DEL-2020-45-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2020  
Date de réception préfecture : 22/10/2020





**Vu** les mesures de restrictions prises afin de limiter la propagation du virus COVID-19 sur le territoire, notamment par l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 modifié,

**Vu** la nécessité d'assurer la continuité des services publics et la mise en place du plan de continuité d'activité des services publics locaux,

**Vu** l'avis favorable, à l'unanimité, du comité technique réuni le 11 septembre 2020,

**Considérant** qu'il convient de mettre en place un plan de reprise d'activité (PRA) au sein d'INFOCOM'94,

**Vu** l'exposé de Monsieur le Président,

### Après en avoir délibéré

#### A l'unanimité

**Article 1** : approuve le plan de reprise d'activité du syndicat d'INFOCOM'94.

**Article 2** : M. le Président et M. le Directeur général des services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'application de ce dispositif.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 21 octobre 2020

Le Président  
Hamza MOKHTARI